

AVIS PUBLIC

08 juin 2020

ARRÊTÉ DE ZONAGE DU VILLAGE DE ST-ISIDORE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le Village de St-Isidore a l'intention de modifier son arrêté de zonage en créant une zone d'aménagement intégré (AI-5) à même une zone mixte routière (M2) et en incluant des dispositions concernant des zones tampons sur le terrain portant le numéro d'identification (NID 20228805) et étant situé au 4272, boulevard des Fondateurs, St-Isidore, Nouveau-Brunswick. Le but de cette modification est de permettre la conversion d'un garage personnel en garage de mécanique, tout en conservant l'utilisation d'habitation unifamiliale présente sur le même terrain.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 7 juillet à 19h30 à la salle du Conseil municipal de St-Isidore, située au 3906 boulevard des Fondateurs.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 3906 boulevard des Fondateurs, St-Isidore NB E8M 1C2, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 3 juillet à 12h00. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal de St-Isidore, de 8h30 à 16h du lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.



Village de St-Isidore
3906, boulevard des Fondateurs
St-Isidore NB E8M 1C2

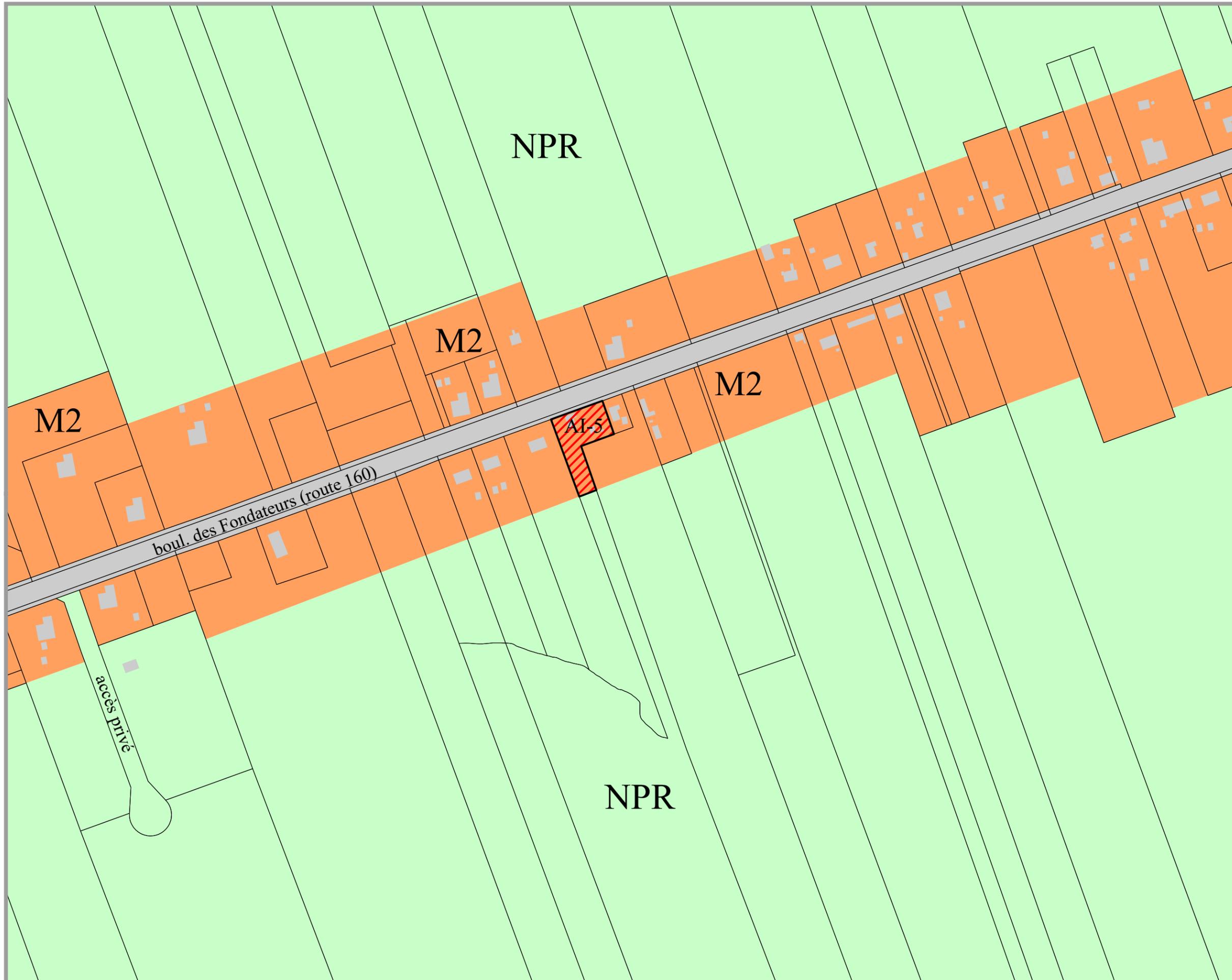
Courriel : info@saintisidore.ca
Téléphone : (506) 358-6005
Télécopieur : (506) 358-6010



Légende

Zones

-  Mixte routière (M2)
-  Naturelle, de protection et récréative (NPR)
-  Zone modifiée : (M2 vers AI-5)



1 centimètre = 40 mètres



Commission de
services régionaux
Péninsule acadienne

Préparé par :
Richard Servant, analyste en géomatique
Approuvé par :
Charles-Éric Landry, urbaniste
Préparé le : 27 mai 2020